

# Les droits des personnes accompagnées en structure sociale ou médico-sociale (2021)

Durée : 2 jour(s) (12,00 heures)

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

L'évolution de la législation du secteur médico-social a conduit à reconnaître aux personnes accueillies des droits comme usagers des établissements et services, mais également des droits comme personnes en situation de vulnérabilité. A ce titre, il faut considérer les droits fondamentaux issus des textes relatifs aux droits de l'Homme et les droits spécifiques attachés à leur qualité d'usager.

Dès lors, cette formation vise à :

- Permettre l'appropriation des droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux par les équipes professionnelles
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles et la promotion des droits de la personne accueillie

## PUBLIC :

*Professionnels des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux.*

## PREREQUIS :

*Aucun prérequis.*

## CONTEXTE :

L'évolution de la législation a conduit à reconnaître les usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux comme des personnes en situation de vulnérabilité, et leur reconnaît aujourd'hui à ce titre des droits à deux niveaux :

- Des droits fondamentaux de la personne humaine, issus de textes généraux, tels que le Préambule de la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou la Convention internationale des droits de l'enfant.
- Des droits spécifiques liés à leur âge ou leur situation, issus des textes spécifiques encadrant le secteur, et notamment les lois des 2 janvier 2002, du 4 mars 2002 et du 11 février 2005.

La connaissance de ces droits par les professionnels du secteur social et médico-social est un préalable nécessaire à leur application. Par ailleurs, ces droits doivent être portés à la connaissance des usagers. La loi du 2 janvier 2002 nous rappelle en effet, que « doit être assurée à l'usager une information sur ses droits fondamentaux et les protections légales et contractuelles dont elle bénéficie ». Cette information doit leur être portée dans un langage adapté à leur situation et à leur compréhension.

La mise en œuvre de ces droits peut réveiller des tensions avec l'organisation, le fonctionnement ou les missions de la structure. Comment assurer la liberté de circulation et en même temps assurer sa mission de sécurité et de surveillance ? Cette question des paradoxes éthiques peut être soulevée pour chacun des droits garantis à l'usager, mais ne peut contrevenir à son application effective. Il s'agit pour la structure de pouvoir trouver le juste équilibre entre sa mission et ses obligations et la préservation des droits et libertés de la personne accueillie en établissement ou accompagné d'un service social ou médico-social.

Cette formation a donc pour objectif d'explicitier les droits des usagers et de mettre en lumière les paradoxes éthiques posés par l'exercice de ces droits dans le cadre de la mission et de l'organisation de l'établissement ou du service.

## PROGRAMME :

### Jour 1 : Le cadre juridique des droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux

- Les droits des usagers au croisement des lois du 02 janvier 2002, 04 mars 2002 et 11 février 2005
- Réflexion autour des droits reconnus à la personne accueillie ou accompagnée dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
  - L'usager, considéré comme une personne
    - Droits fondamentaux : droit à la dignité, au respect de sa vie privée, au respect de son intégrité ...
    - Droits spécifiques : droit à l'information, au libre choix des prestations ...
  - L'usager, reconnu comme un citoyen
    - La question de la participation au sein de l'établissement
    - L'accès à la citoyenneté
- Les outils de la loi du 02 janvier 2002, support de la mise en application des droits des usagers.

### Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Reconnaître l'ensemble des droits des personnes accueillies en ESMS



- Identifier les outils qui favorisent leur mise en œuvre

## Jour 2 : Les paradoxes éthiques en établissements et services au regard des pratiques

- Travail en groupe autour des thématiques qui posent des questions éthiques : Analyse de situations, tirées de la pratique des professionnels, pour déterminer pour chacune les obstacles et éléments facilitateurs de la mise en œuvre des droits, au regard de la situation singulière et de l'environnement de la personne accueillie.
- Restitution collégiale afin de favoriser les échanges et l'élaboration des pistes de travail pour la mise en œuvre des droits envisagés.

### Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Questionner sa pratique au regard des paradoxes éthiques et adapter sa posture professionnelle dans le respect des droits des personnes accompagnées.

## MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques, mises en situation, partage d'expériences.

## MODALITES D'EVALUATION :

- En début de formation : autodiagnostic
- En fin de formation : Recueil du positionnement des participants/ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

## MODALITES D'INSCRIPTION :

Variable non renseignée

*Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuve-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)*

*Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h*

## COÛT DES FORMATIONS INTRA :

*Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

*Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex*

*Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuve-lès-Nancy*

*Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat*

*Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51*